

Adresse des officiers municipaux de la commune de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, qui transmettent 45 livres fruit de la quête faite le jour de la célébration de la fête pour la prise de Toulon, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, qui transmettent 45 livres fruit de la quête faite le jour de la célébration de la fête pour la prise de Toulon, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 390;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36261_t2_0390_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Où vont ces Forbans d'Angleterre,
Vainqueurs deshonorés de l'infâme Toulon ?

L'Océan leur devient contraire,
Indigné de leur trahison,
Il les livre à votre colère.
Tonnez, français, lancez la mort;
Purgez les eaux, purgez la terre :

Bis. Frappez, frappez, leur sang est nécessaire :
Il nous assure à tous un heureux sort.

Nos mains ont ravi les bannières
Des brigands, vils soutiens d'un trône qui n'est
[plus.

Je les vois fuir dans leurs repaires,
Victimes des fausses vertus
De leurs phalanges mensongères.
La terre s'ouvre; et, par torrens,
Les engloutit dans ses abîmes.

Bis. Allons, courage ! il est un terme aux crimes.
Marchez, Soldats; vos maux n'auront qu'un
[tems.

Cérès reviendra dans nos plaines
Sourire aux blonds épis, l'espoir de nos guérets.
Nous verrons de nouveaux Silènes,
Dont les pas, gaîment imparfaits,
Nous peindront l'oubli de leurs peines.
Bientôt la Raison, parmi nous,
Etouffera toutes les haines,

Bis Chacun alors voudra porter des...
C'est l'Amitié qui nous unira tous.

34

Les officiers municipaux de la commune de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng (1), district de Rouen, envoient à la Convention la somme de 45 liv., produit de la quête faite le jour de la célébration de la fête pour la prise de Toulon, cette somme est destinée aux soulagemens des veuves des citoyens morts devant les murs de cette ville rebelle (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*St Aubin-Jouxte-Boulleng, 23 niv. II*] (4)

« Citoyen Président,

Le conseil général de notre commune considérant que les plus beaux triomphes sont toujours parsemés de sujets de larmes et de tristesse a arrêté qu'en célébrant la fête décrétée pour la prise de Toulon, seroit fait une quête pour les veuves et orphelins des patriotes qui sont morts sous les murs de cette ville ingrate et rebelle. Cette quête s'élève à la somme de 45 livres. Nous les adressons aux représentants du peuple qui sont aussi ses pères et ses protecteurs. Cette somme est modique si on la compare aux besoins des malheureux, victimes de la fureur extravagante des rois. Mais considérée relativement aux facultés des habitants de notre commune elle surpasse encore notre attente. Ils n'ont d'autres ressources que leurs bras et ils ont juré au pied de l'arbre de la Liberté de les employer constamment et à soulager leurs frères et à combattre sous les auspices de la Conven-

tion les ennemis de l'humanité. Salut et fraternité. »

Louis BRISMONTIER, HAZET (*maire*). DAUTRESME, LE COUTIER, BÉNARD (*faisant fonction d'agent nat.*), GÉNU (*secrét.*).

35

Le directeur des postes de Toulouse envoie à la Convention 100 livres, données par le citoyen Romestient pour le citoyen de Landau qui a vu brûler sa maison sans quitter son poste, et le soldat français qui a coupé la tête du canonier prussien, à chacun 50 liv., et 40 livres données pour la même destination par le citoyen Bèze, contrôleur des postes à Toulouse (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Toulouse, 20 niv. II*] (3)

« Citoyen Président,

Après l'arrivée du courrier extraordinaire, porteur du décret de la Convention nationale du 12 nivôse portant que les armées de la Moselle et du Rhin, la garnison et les citoyens de Landau ont bien mérité de la patrie, Romestient, m^e de fer, rue St Rome, à qui je donnais lecture du décret, lorsqu'il eut lu l'article V, il prend son portefeuille et me remet deux assignats de 50 l. chacun pour les faire parvenir : 1^o 50 l. au citoyen de Landau qui a vu brûler sa maison sans abandonner son poste à l'arsenal; 2^o au brave soldat qui a coupé la tête du canonier prussien et s'est emparé du canon.

Ce n'est pas le premier trait d'encouragement qu'a déposé Romestient sur l'autel de la Patrie, lors de la victoire du Vernet et Pairestorte, il me chargea de faire parvenir à Serane, cinq sabres pour être distribués aux cinq plus courageux de nos frères d'armes de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Dès que Romestient apprit la victoire du port de la Montagne, il remit à notre Société populaire 600 l. pour trois braves vainqueurs de la tyrannie de l'armée du Port de la Montagne.

Pour remplir les intentions de Romestient, j'ai cru que je devois t'adresser les 100 l. qu'il m'a remis [ses], pour qu'il [elles] parviennent plus sûrement à ces deux braves républicains que la Convention nationale a demandé de connaître leurs noms. Salut et fraternité. »

Le directeur des Postes de Toulouse.
ARMANE aîné.

P.-S. — Donnant lecture de ma lettre au c^o Bèze, contrôleur à mon bureau, il m'a remis quatre assignats de 10 l. chacun, pour que tu les joignes au 100 l. de Romestient. C'est un citoyen qui est dans les postes depuis 45 ans et qui n'est parvenu à être contrôleur que depuis 10 mois. Il n'a pas de fortune, cependant, il a contribué à toutes les souscriptions qui ont été ouvertes dans notre commune. Il a servi dans nos armées pendant 11 ans avant d'entrer dans les postes, il a fait toutes les guerres de Saxe.

(1) Et non St-Aubin-Saint-Boullenge. Cant. d'Elbeuf.

(2) P.V., XXIX, 276 et 349.

(3) Rien au B^m le 27 niv.

(4) C. 288, pl. 879, p. 28.

(1) P.V., XXIX, 277.

(2) Rien au B^m.

(3) C. 288, pl. 879, p. 22.